



**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2023
EXTRAIT DE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2023/36

QUESTION N°12

OBJET : SOCIAL / DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT RELATIVE AU PROJET DE CREATION D'UN POLE DE WORKOUT AU SEIN DU QUARTIER PRIORITAIRE DE LA VILLE DU CLOS SAINT PIERRE ELARGI

**L'An Deux Mille Vingt Trois
Le Vingt-huit Juin
A vingt heures trente minutes**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUD - Jean-Claude CHEVRIER
Adélaïde DA PAULA - Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI
Isabelle CHOCHON-LAMBERT - Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN - Pascal KLINGLER
Jocelyne BINET - Josiane THOMAS - Louis VINCENT - Maria GUYON
Florence DOUILLON Nadine MEUNIER - Eric COUDERCHON - Fabien CUVILLIER
Amélie SANDRIN - Eric NOIRET - Annie METAY - Eric BOSC - Mathilde MISLIN
Christophe BATAIS

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Seddik HADDOUYAT a donné procuration à Claude CAUET
Frédéric CLAUD a donné procuration à Chantal CLAUD
Patrick MURCIA a donné procuration à Eric BOSC

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

Denis HOFFMANN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Fahed HADJI

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 18 heures 30 minutes.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 28



N°D2023_36 – SOCIAL / Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport au titre du projet de création d'un pôle de « workout » au sein du quartier prioritaire de la ville du Clos Saint Pierre élargi

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet de création d'un pôle de « workout » au sein du quartier prioritaire de la ville du Clos Saint Pierre élargi,

Considérant le besoin d'aménagement et de fourniture d'équipements,

Considérant les possibilités de subventionnement des projets sportifs dans le cadre des appels à projet de l'Agence Nationale du Sport

Considérant que le budget d'équipement du projet est estimé à 100 000 € HT,

Vu l'avis de la Commission Action sociale et Solidarité en date du 22 juin 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à la majorité,

- ✓ **APPROUVER** le plan de financement du projet de création d'un pôle de « workout » au sein du quartier prioritaire de la ville du Clos Saint Pierre élargi
 - Part de l'Agence Nationale pour le Sport : 80 000 € HT
 - Part de la Commune : 20 000 € HT
- ✓ **SOLLICITER** le concours financier à hauteur de 80 000€ HT auprès de l'Agence Nationale du Sport
- ✓ **APPROUVER** le dossier justificatif de demande de subvention et le plan de financement s'y rapportant
- ✓ **MANDATER** Monsieur le Maire pour diligenter les démarches en vue d'obtenir le financement
- ✓ **PRECISER** que les crédits sont inscrits au budget section investissement de l'année considérée.

Vote :

Pour : 27 dont 3 mandats

Abstention : 1 Mme Binet

Transmis en Préfecture le : 03/07/2023

Publié(e) le : 03/07/2023

Exécutoire le : 03/07/2023

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 28 JUIN 2023**

LE MAIRE



MICHEL VALLADE

